WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER
TEMPS CLIMAT EAU

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 02780/2018-L1 LCP

Notre réf.: 44363/2017/CLW/CLPA/CCA/UNFCCC-COP23/3rd 5 février 2018

Objet: Résultats de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Bonn, Allemagne, 6-17 novembre 2017) présentant un intérêt pour les Membres de l'OMM

Suite à donner: Les représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont priés de suivre de près l'application des recommandations issues de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP 23)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous communiquer les faits nouveaux relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à encourager les SMHN à prendre part aux activités menées au titre de cette convention et à tirer parti des opportunités qu'elles offrent. Il s'agit notamment de participer à l'élaboration et à l'exécution des plans d'adaptation nationaux ainsi qu'à l'établissement des contributions déterminées au niveau national et de contribuer au bilan mondial voulu par l'Accord de Paris.

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a eu lieu à Bonn, du 6 au 17 novembre 2017, sous la présidence de la République des Fidji. Elle a inclus la COP 23, la treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 13) et la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1-2). Elle a également inclus les sessions des organes subsidiaires suivants:

a) La quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 47);

b) La quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 47);

c) La quatrième partie de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA 1-4).

Le Secrétaire général de l'OMM, M. Petteri Taalas, a été invité à prononcer un discours à la cérémonie d'ouverture de la COP 23. Il s'agissait d'une occasion unique de rendre compte non seulement des contributions scientifiques et techniques que l'OMM apporte à la CCNUCC, mais également des températures mondiales, concentrations de dioxyde de carbone et températures océaniques records, ainsi que de l'acidification croissante des océans, sans oublier les phénomènes extrêmes et leurs impacts dans le monde. Par ailleurs, lors de la séance d'ouverture, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a relaté les préparatifs du rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Ref.: 02780/2018-L1 LCP

Pendant la COP 23, les Parties ont adopté 31 décisions, dont 24 au titre de la COP et les 7 autres au titre de la CMP. Ces décisions fournissent des orientations sur la réalisation du programme de travail relatif à l'Accord de Paris et donnent le coup d'envoi du Dialogue de Talanoa (à savoir le dialogue de facilitation 2018, qui vise à faire le bilan des progrès réalisés au titre de l'Accord de Paris).

Le segment conjoint de haut niveau de la COP, de la CMP et de la CMA a réuni 15 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des ministres et des chefs de délégation. Les attentes n'étaient pas élevées pour cette COP mais les deux objectifs fixés par la présidence fidjienne – continuer d'œuvrer à l'élaboration des règles d'application de l'Accord de Paris et convenir du mode de réalisation du Dialogue de Talanoa — ont été atteints. L'accent a été mis sur les engagements nationaux pré-2020. Monsieur António Guterres, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'est également concentré sur la situation des petits États insulaires en développement, qui sont en première ligne du changement climatique, et il a déclaré que leur voix devait être notre voix à tous.

Les résultats de la COP 23 présentés ci-après, relatifs à ses organes subsidiaires et à ses plans d'action, revêtent un intérêt particulier pour l'OMM et ses Membres.

**Quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 47)**

Recherche et observation systématique

http://unfccc.int/resource/docs/2017/sbsta/fre/l21f.pdf

Le SBSTA a noté avec intérêt les communications de l'OMM[1] et a pris note avec préoccupation des informations présentées dans le rapport de l'OMM sur les gaz à effet de serre et dans celui sur l'état du climat. Il a salué l'inclusion, dans ce dernier, de renseignements d'organisations partenaires sur les impacts observés.

Le SBSTA a pris note des activités du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et de la communauté scientifique en général concernant la mise au point d'indicateurs de surveillance de l'état du système climatique ainsi que des activités de l'OMM sur la classification des phénomènes extrêmes. Il a invité le SMOC et l'OMM à lui rendre compte des progrès accomplis, selon qu'il conviendra, et a relevé la pertinence de leurs travaux dans le contexte de la décision 4/CP.22, sur l'examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Le prochain examen périodique du Mécanisme de Varsovie aura lieu en 2019.

Le SBSTA a pris note avec intérêt des renseignements présentés dans la communication de l'OMM sur le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Il a invité l'OMM à lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CMSC à ses sessions futures, selon qu'il conviendra. Il a également invité le Secrétariat de la CCNUCC à communiquer avec le Secrétariat de l'OMM, y compris les centres climatologiques régionaux de l'OMM et les centres régionaux de collaboration de la CCNUCC, pour éclairer les travaux relatifs aux services climatologiques.

***Recommandation:*** *À la lumière de ce qui précède, les SMHN souhaiteront peut-être s'attacher à maintenir des observations systématiques, en particulier dans les pays en développement, et notamment des observations en altitude; à mettre en place le Système mondial intégré d'information sur les gaz à effet de serre (IG3IS); à contribuer au rapport annuel de l'OMM sur l'état du climat mondial, et à établir des liens avec les institutions nationales et internationales au sujet de la mise en œuvre du CMSC. La reconnaissance par le SBSTA de ces efforts facilitera leur mise en valeur dans le contexte des mesures prises en vue d'appliquer l'Accord de Paris, pour lesquelles des financements existent au titre des mécanismes financiers de la CCNUCC.*

---

[1] Voir https://public.wmo.int/en/events/meetings/wmo-unfccc-cop-23

Ref.: 02780/2018-L1 LCP

Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

http://unfccc.int/resource/docs/2017/sb/fre/l05f.pdf

Le SBSTA et le SBI ont pris note des préoccupations exprimées par les Parties au sujet de la fréquence et de la gravité croissantes des catastrophes liées au climat qui ont touché de nombreux pays, y compris celles associées à des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse, des inondations, des cyclones tropicaux, des tempêtes de poussière et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que de la multiplication des effets liés aux phénomènes qui se manifestent lentement, et de la nécessité pressante de prévenir et de réduire ces effets et d'y remédier par des démarches globales en matière de gestion des risques, notamment par des systèmes d'alerte précoce, des mesures propres à améliorer le rétablissement et la réadaptation, à mieux reconstruire et à aller de l'avant, des instruments de protection sociale, y compris des filets de sécurité sociale, et des processus de transformation. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties, les organisations compétentes et les autres parties prenantes à communiquer leurs vues et leurs contributions sur les éléments susceptibles d'être inclus dans les modalités de l'examen du Mécanisme international de Varsovie. Enfin, ils ont invité les organisations compétentes, selon qu'il conviendra, à mobiliser plus avant des ressources, notamment des services d'experts et des outils, par un large ensemble d'instruments, de dispositifs et de partenariats, en vue de prendre des mesures susceptibles de prévenir et de réduire les pertes et les préjudices liés aux effets des changements climatiques, et d'y remédier.

***Recommandation 1:*** *Les SMHN jouent un rôle important en apportant une contribution scientifique au Mécanisme de Varsovie dans les domaines recensés par le SBSTA. Ils souhaiteront peut-être proposer des éléments à inclure dans l'examen de ce mécanisme. Le Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie se réunira en mai 2018. La COP 23 a invité les Parties, les observateurs et les autres parties prenantes à communiquer, avant le 15 février 2018, leurs avis et leurs besoins nouveaux et urgents concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui se manifestent lentement, y compris, mais pas uniquement, les sécheresses et les inondations, dans les pays en développement.*

***Recommandation 2:*** *À l'occasion de la quarante-huitième session des organes subsidiaires (avril–mai 2018), un dialogue sera organisé entre experts sous la direction du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie et du Président du SBI pour étudier un large éventail d'informations, de contributions et de vues sur les moyens de faciliter la mobilisation et la mise à contribution de services d'experts et d'améliorer l'appui fourni au Mécanisme de Varsovie, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités. Les représentants des SMHN qui participeront aux sessions des organes subsidiaires en avril 2018 sont encouragés à participer à ce dialogue.*

***Recommandation 3:*** *Conformément à la résolution 9 (Cg-17) – Éléments de classification servant à répertorier les phénomènes extrêmes liés au temps, à l'eau et au climat, les SMHN sont encouragés à promouvoir un enregistrement normalisé des phénomènes météorologiques, climatologiques et hydrologiques et de leurs impacts.*

Questions relatives à l'agriculture

http://unfccc.int/resource/docs/2017/sbsta/fre/l24f.pdf
http://unfccc.int/resource/docs/2017/sbsta/fre/l24a01f.pdf

Le SBSTA et le SBI examineront ensemble les questions relatives à l'agriculture, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, en travaillant de concert avec les organes constitués au titre de la Convention et en tenant compte des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des approches appliquées pour aborder les questions de sécurité alimentaire.

Ref.: 02780/2018-L1 LCP

***Recommandation:*** *Les sécheresses, inondations et autres phénomènes extrêmes liés à la variabilité et à l'évolution du climat peuvent mettre en péril l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les SMHN sont encouragés à suivre les questions en lien avec l'agriculture dans le contexte des négociations sur le changement climatique et à participer aux réunions d'experts qui seront organisées par la CCNUCC lors des sessions d'avril-mai du SBSTA et du SBI. La COP 23 a invité les Parties et les observateurs à soumettre, d'ici au 31 mars 2018, leurs vues sur les points devant être abordés lors de ces réunions d'experts.*

**Quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 47)**

Plans nationaux d'adaptation

http://unfccc.int/resource/docs/2017/sbi/fre/l35f.pdf

Le SBI a salué les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés prenant la forme de directives et conseils techniques sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat à l'appui du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), et il a invité le Groupe d'experts à inscrire au programme de l'Expo PNA de 2018 un point consacré à l'expérience acquise par les pays dans l'accès à l'appui du Fonds vert pour le climat aux fins des PNA. Le SBI a invité le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts à examiner, après l'Expo PNA de 2018, les moyens de contribuer à l'exécution des PNA dans leurs futurs programmes de travail et de faire figurer des informations à ce sujet dans leurs rapports, selon qu'il convient.

***Recommandation:*** *L'Accord de Paris va entraîner une augmentation significative de la demande, auprès des SMHN, en services météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementaux axés sur les utilisateurs. Les SMHN sont prêts à soutenir et faire avancer l'élaboration des PNA dans tous les pays vulnérables, et également à répondre aux besoins en constante évolution des gouvernements, des partenaires et des autres décideurs. Ils sont encouragés à jouer un rôle plus important dans leurs gouvernements et organismes nationaux de planification de l'adaptation.*

**Activités de l'OMM à la COP 23**

L'OMM a participé à 43 événements parallèles, y compris 6 événements des Nations Unies qu'elle a contribué à organiser et dont certains étaient de haut niveau et incluaient parmi les conférenciers des ministres et le Secrétaire général de l'OMM. Sur le stand d'exposition de l'OMM, tenu en coopération avec le Service météorologique allemand, visiteurs et délégués pouvaient obtenir des renseignements sur le rôle de l'OMM et des SMHN, notamment pour ce qui concerne l'adaptation.

L'OMM et le Secrétariat de la CCNUCC ont également signé un mémorandum d'accord, axé au départ sur quatre domaines:

1) Faciliter la présentation aux Parties et aux décideurs de la Déclaration annuelle de l'OMM sur l'état du climat mondial et du Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre lors de la Conférence annuelle des Nations Unies sur les changements climatiques;

2) Mettre en place conjointement un ensemble de services climatologiques pour guider la définition et l'évaluation des stratégies d'adaptation au titre des PNA;

3) Promouvoir l'initiative IG3IS afin d'aider les pays à réduire les incertitudes concernant les inventaires nationaux d'émissions au titre de la CCNUCC;

4) Améliorer l'accès aux données nécessaires pour planifier et mettre en place l'adaptation, et dans une certaine mesure l'atténuation, via une collaboration entre les centres climatologiques régionaux de l'OMM et les centres régionaux de collaboration de la CCNUCC.

Le Secrétaire général de l'OMM a également co-organisé une réception ministérielle avec M. Erik Solheim, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Parmi les sujets en rapport avec la CCNUCC et la mise en œuvre de l'Accord de Paris qui ont été mis en relief à cette occasion figuraient:

1) La confirmation du soutien au GIEC;

2) La coopération en matière de surveillance des gaz à effet de serre, notamment pour l'IG3IS, le Rapport du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions et le Bulletin de l'OMM sur les gaz à effet de serre;

3) La mise en place du CMSC pour gérer les risques climatiques.

Enfin, j'ai constaté avec plaisir qu'une trentaine de directeurs de services hydrométéorologiques et de représentants permanents ont assisté à la COP 23, parmi lesquels figuraient le président et le vice-président du Conseil régional I et le vice-président du Conseil régional IV. En outre, 110 représentants de 70 SMHN accompagnaient les délégations nationales. Je tiens à remercier sincèrement le Service météorologique allemand et M. Adrian, le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM, pour le soutien apporté à la délégation de l'OMM pendant la Conférence ainsi qu'à tous les représentants des SMHN qui y ont pris part. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération à l'occasion de futures rencontres.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire général

Ref.: 02780/2018-1.1 LCP